République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MEZILHAC - COMMUNE

PROCES VERBAL

Le mercredi 29 octobre 2025 à 16 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de Baptiste TEYSSIER.

Secrétaire de la séance : Guy FAURE

Présents : Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, Danièla MATHON, Joël MATHON, Gilles MUSTIELES, Evelyne RAGONNAUD
Représentés : Serge VIALLE représenté par Danièla MATHON
Absents et excusés :

Ordre du jour *:*

- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- DECISION MODIFICATIVE EAU ET ASSAINISSEMENT

DIVERS :

Demande d'avis au conseil municipal concernant le protocole portant sur le devenir du personnel et des bien du SMA

Délibérations du conseil *:*

Délibération de la décision modificative n°1 - EAU ET ASSAINISSEMENT DE MEZILHAC 2025 (N° DE_038_2025)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		**Recettes**	**Dépenses**
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	-7 000

011 - 61523	Entretien, réparations réseaux	0	7 000
TOTAL FONCTIONNEMENT		**0**	**0**
Investissement		**Recettes**	**Dépenses**
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	-7 000	0
2315 - 0	Installat°, matériel et outillage techni	0	-7 000
TOTAL INVESTISSEMENT		**-7 000**	**-7 000**
TOTAL		**-7 000**	**-7 000**

Délibération : **adoptée**

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025 (N° DE_037_2025)

onsieur le Maire, Baptiste TEYSSIER, soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du **30 septembre 2025.**

CONSIDERANT que ce procès-verbal pouvait être consulté en même temps que le dossier du Conseil Municipal, dans les délais réglementaires.

Il propose au Conseil Municipal :

• D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du **30 septembre 2025.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le procès verbal de la séance du **30 septembre 2025.**

Délibération : **adoptée**

LE PROTOCOLE PORTANT SUR LE DEVENIR DU PERSONNEL ET DES BIENS DU SMA (N° DE_039_2025)

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le protocole portant sur le devenir du personnel et des biens du SMA.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal n'a pas d'avis particulier à ce protocole.

Délibération : **adoptée**

Baptiste TEYSSIER
Président de séance

Guy FAURE
Secrétaire de séance